



GROUPEMENT
DES MÉTIERS DU
PHOTOVOLTAÏQUE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 février 2011

La France ne doit pas devenir le pays du soleil couchant !

Nous, représentants d'entrepreneurs, de collectivités locales, de salariés, d'investisseurs, de bâtisseurs, d'organisations non gouvernementales avons découvert le projet de texte visant à encadrer le développement de la filière photovoltaïque. Dans quinze jours au plus tard, si rien ne change, 25 000 emplois, créés dans la foulée d'une rupture écologique et économique majeure – le Grenelle de l'Environnement - seront mis en péril, plusieurs milliers seront supprimés à très court terme.

Le Gouvernement souhaitait légitimement réguler et encadrer le coût pour la collectivité du développement du solaire photovoltaïque. Mais le projet actuel met en grave danger une filière naissante dont la crise de croissance, réelle, méritait un traitement adapté.

Des propositions constructives pour maintenir la CSPE à un niveau supportable pour les consommateurs d'électricité tout en ouvrant de réelles perspectives ont été formulées au cours de la réflexion collective menée cet hiver, mais aucune recommandation du panel des acteurs présents (industriels, installateurs, artisans, agriculteurs, ONG, collectivités locales, parlementaires,...) n'a trouvé un quelconque écho dans le projet d'encadrement déposé par l'Administration.

La concertation menée depuis fin 2010 n'aurait-elle donc servi à rien ?

Alors qu'une large majorité de Français déclare accepter de payer plus cher leur électricité pour que se développent les énergies renouvelables en général et le solaire photovoltaïque en particulier¹, c'est un sentiment d'incompréhension qui s'impose à tous les acteurs de la filière.

Personne ne conteste que l'électricité photovoltaïque est appelée à contribuer très largement à l'approvisionnement énergétique de la planète : la question aujourd'hui est de savoir quel rôle notre pays se prépare à jouer dans cette formidable compétition ?

Le manque de vision de l'extraordinaire potentiel énergétique et industriel du photovoltaïque pour notre pays risque de conduire à des décisions lourdes de conséquences.

L'abandon de la filière se traduirait concrètement par des fermetures d'entreprises, mais aussi comme un signal négatif à la diversification énergétique et au changement de paradigme reposant sur la sobriété et l'efficacité énergétiques couplées à un recours substantiel à l'énergie solaire.

Il n'est ni trop tard pour revoir un texte dangereux, ni trop tôt pour engager notre pays sur une trajectoire énergétique associant prospérité, création d'emplois et lutte contre le changement climatique.

Nous demandons solennellement au Gouvernement de réaffirmer son ambition pour la filière en amendant dans un sens constructif le projet de texte lors de son examen par le Conseil Supérieur de l'énergie le 2 mars prochain et en ouvrant rapidement, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, le chantier d'un « Plan solaire photovoltaïque » ambitieux et bénéfique pour tous.

¹ selon un sondage LH2 (8 février 2011, étude n°1259 0011 pour le SER)

L'avenir de la filière photovoltaïque française se joue aujourd'hui : sachons avoir de l'ambition tous ensemble !

Organisations professionnelles de l'énergie et du bâtiment, associations de protection de l'environnement, représentants des collectivités locales, organismes divers participant à la concertation sur l'avenir du photovoltaïque, nous ne pouvons imaginer que notre pays, 5^{ème} économie mondiale et berceau historique de la filière, décide volontairement de se mettre hors-jeu de l'une des compétitions internationales les plus prometteuses pour l'économie, l'emploi et l'environnement : celle de l'électricité solaire.

C'est pourtant ce à quoi conduiraient inéluctablement les propositions actuelles de l'État, notamment la mise en place de quotas annuels notoirement sous-dimensionnés et d'appels d'offres dont on sait d'expérience qu'ils n'ont jamais fonctionné efficacement.

Tout le monde s'accorde pour exiger que le coût supporté par la collectivité pour soutenir le décollage de la filière photovoltaïque soit maîtrisé et que le maximum de valeur ajoutée reste en France, mais aussi pour reconnaître que ce sont les défauts du précédent système qui ont conduit aux dérives ayant motivé la suspension en décembre dernier du dispositif dans des conditions douloureuses.

L'État fait son devoir en voulant corriger au plus vite ces défauts, surtout en période de crise et de rareté de l'argent public. Mais les propositions formulées par la DGEC dans le cadre de la concertation, si elles étaient réellement appliquées, signeraient l'arrêt de mort d'une industrie naissante et des 25 000 emplois qu'elle a créés en trois ans.

Après le soutien appuyé au développement de la filière au plus haut niveau de l'État, c'est la parole même de ce dernier qui serait remise en cause, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur sa crédibilité.

Des solutions pour une sortie par le haut existent : il faut les explorer et ne pas s'enfermer dans une logique à trop courte vue.

Les constats :

- la dynamique mondiale de baisse des coûts du photovoltaïque le conduira à la compétitivité avant 2020 : **le dispositif de soutien est donc transitoire, son coût pour la collectivité est prévisible et maîtrisable ;**
- une industrie française performante et compétitive ne pourra exister et exporter que si elle peut s'appuyer sur un marché domestique suffisant et en croissance régulière, justifiant des efforts de recherche privée et publique : **la proposition d'un quota annuel de 500 MW conduit mécaniquement à une décroissance du chiffre d'affaires, elle est mortifère pour l'industrie ;**
- Le caractère d'intérêt général de la production d'électricité photovoltaïque est incontestable, l'objectif de 5 400 MW de puissance installée en 2020 doit donc être considéré **comme un plancher, tel que c'était le cas dans les groupes de travail « Grenelle », et non comme un plafond, et son dépassement, dès lors que le coût en est maîtrisé, doit être perçu comme une excellente chose ;**
- les craintes légitimes d'explosion du coût pour la collectivité proviennent de défauts de conception tant dans la structure des tarifs d'achat que dans le calcul de la compensation par la CSPE : **une refonte du dispositif doit englober l'ensemble des paramètres, y compris ceux impliquant des modifications législatives si nécessaire.**

Nos propositions :

- adopter un pilotage par **le plafonnement du montant annuel de la CSPE alloué au photovoltaïque plutôt qu'en puissance installée**, de façon à maîtriser le coût pour la collectivité tout en offrant des perspectives de croissance à l'industrie et en l'incitant à accélérer la baisse de ses coûts de production ;

- **exclure tout système d'appels d'offres**, quel que soit le volume et la catégorie visée. Seules les centrales au sol d'une certaine puissance, par exemple de plus de 6 MW, pourraient, le cas échéant, être régies par une procédure d'appels à projets ;
- **revoir le mode de calcul de la CSPE**, pour en diminuer le poids pour le consommateur en **valorisant la production solaire au prix réel du marché** en fonction des coûts directs et indirects qu'elle évite ;
- **moduler les tarifs d'achat** pour permettre à toutes les applications et segments de marché économiquement et écologiquement pertinents de **trouver une rentabilité acceptable sur l'ensemble du territoire**. Ceci implique une dégressivité en fonction de la puissance installée (effet d'échelle) et un coefficient de péréquation en fonction de l'ensoleillement ;
- entreprendre un effort de **rééquilibrage en faveur des systèmes de moyenne et grande puissance intégrés ou posés sur bâtiments** dans la perspective du « bâtiment à énergie positive », objectif central du Plan Grenelle Bâtiment pour 2020. Ce « cœur de métier » du photovoltaïque, délaissé par la DGEC, représente un marché essentiel pour développer une industrie offrant des solutions fiables, durables et compétitives à l'export ;
- introduire un **mécanisme d'ajustement des tarifs à la baisse qui tienne compte de la réalité du marché, sur le modèle allemand** de « corridor » annuel basé sur un prévisionnel à moyen terme avec possibilité de révision au plus semestrielle et non trimestrielle.

Le Ministre de l'Ecologie, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet a évoqué le chiffre de 2 milliards d'Euros comme plafond annuel de la CSPE liée au photovoltaïque d'ici 2020 : c'est une base de discussion tout à fait acceptable qui permettrait, nous en sommes convaincus, de concilier les contraintes des uns et les ambitions des autres, et de bâtir dans la transparence et la confiance retrouvée un projet industriel ambitieux, moyennant des évolutions structurelles adaptées comme nous les proposons.

C'est pourquoi nous en appelons au Gouvernement et à la représentation nationale pour confirmer que la **concertation en cours est clairement ouverte non pas seulement sur des aménagements immédiats à la marge** qui ne feraient que déclencher l'agonie d'un pan stratégique de l'industrie française et ouvrir la voie à des importations massives dans un proche avenir, mais bien **sur une refonte en profondeur du dispositif**, pour laquelle nous faisons des propositions chiffrées réalistes et cohérentes avec le double objectif de développement industriel et de maîtrise des coûts.

Cette refonte peut prendre un peu de temps, mais des mesures immédiates sont évidemment nécessaires dès la fin du moratoire, notamment pour la gestion des projets en attente : l'ouverture de réelles perspectives d'avenir faciliterait grandement la recherche de solutions acceptables et conformes à la voie tracée ensemble.

Association de l'Industrie Photovoltaïque Française
 Association des Producteurs d'Electricité Solaire Indépendants
 Association des Régions de France
 Comité de Liaison des Energies Renouvelables
 Enerplan, association professionnelle du solaire
 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
 France Nature Environnement
 HESPUL
 Observ'ER
 Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique
 Syndicat National des Installateurs du Photovoltaïque
 Réseau Action Climat
 Touche Pas à Mon Panneau Solaire



Lettre ouverte au Président Sarkozy

INDUSTRIE PHOTOVOLTAÏQUE : VERS LE POLE EMPLOI.

13 janvier 2011

Comme beaucoup d'autres ce matin à Toulouse-Blagnac, dans l'immense hall d'assemblage de l'A380, j'ai eu l'honneur d'être invité, en tant que chef d'entreprises et conseiller du commerce extérieur, au discours que vous avez prononcé à l'occasion des vœux aux forces économiques de la nation. « *Il faut plus d'industrie française, plus d'innovation, plus d'entrepreneurs* » avez-vous dit avec enthousiasme. Vous avez longuement vanté la vitalité industrielle de l'Allemagne. On voudrait vous croire. Las.

Il existe une industrie dont l'Allemagne est leader mondial avec plus de 200.000 emplois créés, des milliers de PME, une innovation permanente et une politique industrielle qui donne le « la » au marché mondial. C'est celle des énergies nouvelles et renouvelables (ENR), notamment l'éolien et le solaire photovoltaïque (PV). Curieusement, la veille (12 janv)¹ la France a décidé qu'il ne fallait pas que cette industrie se développe *trop vite*, sonnait même son hallali. Une des plus dynamiques filières industrielles que le monde ait connues se développe trop vite?!... « *Il faut libérer les forces vives* » disiez-vous ce matin aux Acteurs Economiques de la nation.

Ainsi pour assurer le développement (sic) de cette énergie, il est proposé de revenir à des procédures ineptes (quotas et appels d'offre) qui ont démontré, partout dans le monde, leur inefficacité. « *Une politique française qui innove et trace l'avenir* » nous avez-vous dit.

Cette réunion est la suite logique au moratoire de 3 mois décrété le 9 décembre qui plongeait une jeune et fragile filière dans l'inconnu. Elle était déjà flageolante après une année ponctuée d'une dizaine d'arrêtés changeant si vite les règles que tout le monde continue de s'y perdre. Panique. Déjà on licencie², on abandonne des projets d'investissement³. Dans ma propre société, c'est quelques millions d'euros d'investissement qui sont en jeu, des milliers d'heures de travail sur des projets représentant plus d'une centaine de millions d'euros ; la consommation électrique annuelle d'une ville de 50.000 personnes. « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* »⁴. Cela ne vous rappelle rien ?

Trop vite !? Ce n'est pas anodin : soit ceux qui écrivent vos discours se moquent de vous, soit vous vous moquez des Français et dans le cas présent, des acteurs économiques du pays.

Illustrons pour les ENR, cette « vision industrielle » que vous souhaitez insuffler : là où la France planifie l'installation de 5.400 MW photovoltaïque en 10 ans⁵, l'Allemagne fera 10 fois plus⁶. Là où la France entend installer 25.000 MW éoliens en 10 ans (qu'elle ne fera jamais), l'Allemagne prévoit 2 fois plus (qu'elle fera). Là où la France assouplit la réglementation sur le

¹ Commission de concertation sur le photovoltaïque CHARPIN/TRINK

² Par exemple : quelques dizaines d'emplois annoncés dans les DOM-TOM ; 95 emplois chez Photowatt (5/01/11)

³ Cf. Lettre ouverte à Nicolas SARKOZY des industriels du photovoltaïque français (7/10/10) annonçant la suspension d'une demi-douzaine de créations/extensions d'usines de modules PV. Egalement, mise en sommeil du projet de construction d'une usine de fabrication de modules d'une capacité de 100 MW/an à Bordeaux (EDF + l'américain FirstSolar)

⁴ Jacques CHIRAC, Sommet de Johannesburg, septembre 2002.

⁵ Loi d'application du Grenelle de l'environnement, juillet 2010.

⁶ « Plan d'action nationale sur les énergies renouvelables » adopté le 4 août dernier.

nucléaire⁷, l'Allemagne lui impose une taxe de 13,8 milliards d'euros (sur 6 ans) pour financer le développement... des ENR.

A l'évidence, en Allemagne le soleil brille plus fort qu'en France. Trêves de plaisanterie : force est de constater que (i) notre voisin *sait* bâtir une politique industrielle et (ii) a fait le choix des énergies du XXI^{ème} siècle, sans forcément renier celles du passé.

De très nombreux chefs d'entreprises ont mis leur énergie (et leurs économies !) pour développer le secteur du photovoltaïque. Nous avons créé des milliers d'emplois ces deux dernières années. Nous avons des projets en cours d'instruction, de financement ou de construction. Que vont-ils devenir ? Que vont devenir nos salariés ? La commission Charpin/Trink a répondu hier : il faut purger, limiter, contraindre. Votre éloge au dynamisme est criant de sincérité, mais nous condamne.

Un des problèmes de l'industrie française (notamment vis-à-vis de l'Allemagne, on y revient toujours...) c'est son faible tissu de PME. Pris le doigt dans le pot de miel, votre gouvernement fait preuve d'une remarquable opiniâtreté à faire le contraire de vos discours. La France industrielle, ce n'est pas seulement des grands groupes, même si Toulousains, acteurs économiques et Français, nous sommes fiers de la réussite d'Airbus, qui nous accueillait aujourd'hui⁸. Mais combien de centaines de milliers de salariés en Midi-Pyrénées ne travaillent *pas* pour Airbus ?

Ne peuvent en effet résister à pareille canonnade que les mastodontes de l'énergie dont on sait combien ils ont fait opposition à la promotion des ENR. Alors que tous les pays de la planète profiteront de quelques millions d'emplois que ces indispensables filières engendreront, la France sabre à tout va, campée sur une idéologie de nécrologues.

Franchement Monsieur le Président, peut-on réellement se passer d'énergies renouvelables et d'une industrie nationale compétitive ? Les ENR sont, après la sobriété et l'efficacité énergétique, la seule réponse pérenne à la disette annoncée. La France « à perdre » continue donc son œuvre, fossoyeuse de nos espoirs et des avenir communs. Il existe des sports où une main ne sert à rien.

Nos amis allemands disent même : « *Mit Speck fängt Man Mäuse !* »⁹.

Benoit Praderie

Chef d'entreprises dans le photovoltaïque, Conseiller du commerce extérieur de la France.

⁷ Autorisation d'augmenter les rejets des centrales nucléaires sans procédure d'enquête publique (Assemblée Nationale, 11/05/10); Assouplissement des conditions de garantie pour le démantèlement des centrales (décret du 29/12/10).

⁸ Signature le 12/1/11 du plus gros contrat de tous les temps avec la compagnie indienne IndiGo (180 Airbus A320)

⁹ Proverbe allemand dont l'équivalent français est : « on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre »